



Assemblée générale

Distr. générale
27 février 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Vingt-septième session
1–12 mai 2017

Résumé des communications des autres parties prenantes concernant le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, en tenant compte de la périodicité de l'Examen périodique universel. Il consiste en une synthèse de 56 communications de parties prenantes¹ à l'Examen périodique universel, présentée sous une forme résumée en raison des limites fixées à la longueur des documents. Le cas échéant, une section distincte est consacrée aux contributions de l'institution nationale des droits de l'homme de l'État examiné dont l'accréditation s'est faite en pleine conformité avec les Principes de Paris.

II. Renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme dont l'accréditation s'est faite en pleine conformité avec les Principes de Paris

2. La Commission écossaise des droits de l'homme (SHRC) recommande que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ratifie et intègre dans sa législation nationale tous les traités relatifs aux droits de l'homme sans réserve, y compris les procédures relatives aux communications émanant de particuliers². La Commission pour l'égalité et les droits de l'homme (EHRC) recommande que l'État et les gouvernements décentralisés améliorent le statut des conventions relatives aux droits de l'homme ratifiées dans le droit interne³.

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.



3. La Commission nord-irlandaise des droits de l'homme (NIHRC) s'inquiète du manque d'engagement dont l'Exécutif de l'Irlande du Nord a fait preuve à plusieurs reprises à l'égard des organes conventionnels des droits de l'homme⁴.
4. La Commission écossaise des droits de l'homme signale qu'un certain nombre d'arrêtés prononcés par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sont en suspens et présentent des retards inacceptables dans la mise en œuvre⁵.
5. La Commission pour l'égalité et les droits de l'homme recommande la mise en place d'un plan national d'action sur les droits de l'homme, notamment des mesures concrètes visant à appliquer les recommandations de l'Organisation des Nations Unies (ONU)⁶, tandis que la Commission nord-irlandaise des droits de l'homme recommande que ce plan soit axé sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels⁷.
6. En ce qui concerne la recommandation 110.32 issue de l'Examen périodique universel de 2012⁸, la Commission écossaise des droits de l'homme indique que toute réduction des protections juridiques actuelles des droits de l'homme risquerait d'affaiblir la responsabilité du Gouvernement en la matière⁹. La Commission recommande à l'État de conserver la loi de 1998 sur les droits de l'homme¹⁰.
7. S'agissant des recommandations relatives à la non-discrimination issues de l'Examen de 2012¹¹, la Commission nord-irlandaise des droits de l'homme recommande une simplification, une harmonisation et un renforcement des dispositions actuelles en matière d'égalité¹². La Commission pour l'égalité et les droits de l'homme recommande à l'État et aux gouvernements décentralisés de travailler de concert pour adopter une stratégie d'intégration des Tsiganes, des Roms et des gens du voyage à l'échelle du Royaume-Uni¹³.
8. La Commission pour l'égalité et les droits de l'homme indique que la différence de race reste le motif le plus couramment rapporté dans les cas d'actes de violence inspirés par la haine et qu'à la suite du référendum sur la sortie de l'Union européenne, le nombre de signalements en ligne de crimes de haine commis en Angleterre et au pays de Galles a augmenté de 57 %¹⁴.
9. La Commission pour l'égalité et les droits de l'homme recommande au Gouvernement de veiller à ce que le nouveau cadre relatif à la vie privée et à la surveillance améliore la protection du droit à la vie privée au moyen de pouvoirs clairement définis et de mesures de contrôle et de responsabilisation renforcées¹⁵.
10. La Commission écossaise des droits de l'homme se dit préoccupée par la population carcérale en attente de procès et par le surpeuplement dans les prisons¹⁶.
11. La Commission pour l'égalité et les droits de l'homme met en évidence la réduction de l'étendue de l'aide judiciaire en matière civile en Angleterre et au pays de Galles et affirme qu'une modification des frais de justice en Angleterre et au pays de Galles, ainsi que des frais de procédure en Grande-Bretagne, pourrait avoir un effet négatif sur l'accès à la justice¹⁷.
12. En ce qui concerne la justice transitionnelle, la Commission nord-irlandaise des droits de l'homme recommande que des enquêtes impartiales, rapides et efficaces soient menées sur tous les décès liés au conflit en Irlande du Nord afin d'identifier, poursuivre et sanctionner les auteurs de violations des droits de l'homme¹⁸.
13. S'agissant des recommandations relatives à la lutte contre la traite issues de l'Examen de 2012¹⁹, la Commission écossaise des droits de l'homme déclare que, malgré les mesures législatives et politiques prises pour lutter contre la traite d'êtres humains, très peu de trafiquants présumés ont été poursuivis²⁰.

14. En ce qui concerne les recommandations relatives à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités issues de l'Examen de 2012²¹, la Commission écossaise des droits de l'homme déclare que l'application de mesures d'austérité sous la forme de suppressions et de modifications des critères d'admissibilité aux prestations de sécurité sociale a eu une incidence disproportionnée sur les groupes vulnérables²². En outre, des inégalités persistent en matière d'égalité d'accès au travail et de conditions de travail équitables²³.

15. Pour ce qui est de la recommandation relative à la levée des réserves aux traités issue de l'Examen de 2012²⁴, la Commission nord-irlandaise des droits de l'homme constate avec préoccupation que la persistance des réserves au Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels signifie que les droits qui y sont énoncés continuent d'être en grande partie considérés comme non justiciables²⁵.

16. La Commission pour l'égalité et les droits de l'homme considère que la violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des questions relatives aux droits de l'homme les plus répandues dans le pays et recommande au Gouvernement de ratifier la Convention d'Istanbul²⁶.

17. En ce qui concerne les recommandations relatives à l'égalité des sexes issues de l'Examen de 2012²⁷, la Commission écossaise des droits de l'homme souligne qu'il existe une ségrégation marquée entre les sexes en matière d'emploi en Écosse et mentionne des obstacles à la participation des femmes à la vie privée et politique²⁸.

18. À propos d'une recommandation sur la lutte contre la pauvreté des enfants issue de l'Examen de 2012²⁹, la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme recommande à l'État de mettre en place des mécanismes de responsabilité clairs en vue de l'éradiquer³⁰.

19. S'agissant des recommandations pertinentes issues de l'Examen de 2012³¹, le Commissaire nord-irlandais pour l'enfance et la jeunesse (NICCY) estime que l'État et les gouvernements décentralisés devraient immédiatement interdire tous les châtiments corporels dans la famille et dans toutes les autres institutions et formes de protection de remplacement³².

20. La Commission nord-irlandaise des droits de l'homme et la Commission écossaise des droits de l'homme recommandent de relever l'âge de la responsabilité pénale³³.

21. La Commission nord-irlandaise des droits de l'homme recommande à l'État partie de retirer sa déclaration interprétative relative au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, car les enfants de moins de 18 ans ne devraient en aucun cas prendre part directement aux hostilités³⁴.

22. La Commission pour l'égalité et les droits de l'homme recommande au Gouvernement de ne recourir à la détention d'immigrés qu'en dernier ressort, de mettre fin à la détention des personnes vulnérables, notamment les enfants, et de fixer une durée légale maximale de détention des immigrés de 28 jours³⁵.

III. Renseignements reçus d'autres parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales³⁶ et coopération avec les mécanismes et organes internationaux de protection des droits de l'homme³⁷

23. Le Center for Global Nonkilling (CGNK) déplore que les recommandations en faveur de la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les

personnes contre les disparitions forcées, issues de l'Examen de 2012 et approuvées, n'aient pas été mises en œuvre³⁸.

24. L'United Nations Association of Great Britain and Northern Ireland (UNA-UK) signale le peu de progrès accomplis concernant la recommandation issue de l'Examen de 2012 visant à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, dans un contexte de réticence générale à souscrire aux obligations multilatérales sur les migrants³⁹.

25. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 signalent que l'État n'a ratifié que deux protocoles facultatifs autorisant les requêtes individuelles et que des réserves demeurent, de sorte qu'un certain nombre de recommandations issues de l'Examen de 2012 ne sont pas pleinement mises en œuvre⁴⁰.

26. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 recommandent que l'État ratifie et mette en œuvre la Convention de 2011 sur les travailleuses et travailleurs domestiques (n° 189) de l'Organisation internationale du Travail⁴¹.

27. Le Conseil de l'Europe (COE) fait savoir que le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a mis en garde l'État contre les effets négatifs qu'un éventuel retrait de la Convention européenne des droits de l'homme pourrait avoir sur les intérêts du pays, sa réputation internationale et son influence sur les questions liées aux droits de l'homme⁴². Les Amis de la Terre (FOE) indiquent que la recommandation issue de l'Examen de 2012 tendant à respecter les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme⁴³ est menacée, dans la mesure où le programme électoral de 2015 du Gouvernement prévoit un engagement à « restreindre » le rôle de cette Cour⁴⁴.

28. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 affirment que la réaction de l'État vis-à-vis du Groupe de travail sur la détention arbitraire à propos de M. Julian Assange suscite de graves préoccupations quant à l'attachement du pays à la primauté du droit international. Son refus de se conformer à la décision du Groupe de travail, ainsi que ses déclarations irrespectueuses, compromettent le respect des mécanismes de l'ONU relatifs aux droits de l'homme⁴⁵.

29. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 constatent des échecs répétés dans l'approche de l'État en matière d'établissement de rapports sur les droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les régions décentralisées, et recommande de veiller à ce que toutes les régions, en particulier les gouvernements décentralisés, participent pleinement aux mécanismes de surveillance des droits de l'homme⁴⁶.

B. Cadre national des droits de l'homme⁴⁷

30. Les Amis de la Terre déclarent que la recommandation acceptée lors de l'Examen de 2012 tendant à assurer l'intégration des principes relatifs aux droits de l'homme dans le droit interne⁴⁸ est en péril, car l'intention déclarée du Gouvernement de remplacer la loi sur les droits de l'homme par une charte britannique des droits risque de porter atteinte aux droits de l'homme⁴⁹. Les auteurs des communications conjointes n° 1 et n° 11, ainsi que le Bureau du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Royaume-Uni (UNICEF-UK), estiment que cette recommandation est menacée⁵⁰ ; en outre, les auteurs de la communication conjointe n° 10 disent craindre qu'en cas d'abrogation ou d'affaiblissement de la loi sur les droits de l'homme, les groupes vulnérables ne soient privés de protection⁵¹. Le Commissaire nord-irlandais pour l'enfance et la jeunesse déclare que toute nouvelle charte britannique des droits devrait compléter plutôt que réduire la protection des droits de l'enfant et prévoir des recours judiciaires efficaces⁵².

31. Age-UK souligne que toute future législation relative aux droits de l'homme ne devrait ni amoindrir l'efficacité ou la portée de la loi relative aux droits de l'homme, ni compromettre ses possibilités de mise en œuvre⁵³.
32. René Cassin-UK (RC-UK) estime que les modifications proposées en vue d'abroger la loi relative aux droits de l'homme altèrent l'autorité morale internationale du pays et affaiblissent ses engagements vis-à-vis des obligations internationales⁵⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 recommandent à l'État de conserver la loi de 1998 sur les droits de l'homme⁵⁵.
33. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 soulignent l'importance de ratifier les mécanismes de requête individuelle de l'ONU afin de faire face au vide créé par le *Brexit*⁵⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 recommandent de veiller à ce que l'exercice des droits reconnus en vertu de divers instruments de l'Union européenne ne soit pas mis en péril⁵⁷.
34. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 préconisent que l'État accélère sans tarder l'adoption d'une charte des droits pour l'Irlande du Nord forte et inclusive, qui repose sur les normes internationales des droits de l'homme⁵⁸.
35. L'United Nations Association of Great Britain and Northern Ireland recommande à l'État de veiller à ce que les dispositions de tous les instruments relatifs aux droits de l'homme qu'il a ratifiés soient incorporées dans le droit interne et à ce que les droits de l'homme demeurent l'une des priorités de sa politique étrangère⁵⁹.
36. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 se disent déçus de l'absence de projet visant à établir un plan national d'action pour les droits de l'homme, en vue de coordonner la mise en œuvre des normes internationales des droits de l'homme⁶⁰; en outre, les auteurs de la communication conjointe n° 1 recommandent de garantir l'intégration des droits de l'homme dans les programmes et budgets publics, y compris dans les administrations décentralisées⁶¹. Le Commissaire écossais pour l'enfance et la jeunesse (CYPCS) signale le manque d'engagement et de fiabilité du Gouvernement concernant la promotion et la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen de 2012⁶². Le Commissaire recommande la mise en place, au niveau britannique et écossais, d'un cadre institutionnel chargé de superviser l'exécution d'un plan national d'action pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen⁶³.
37. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 recommandent de veiller à ce que toutes les régions de l'État, en particulier les gouvernements décentralisés, consultent pleinement la société civile dans le cadre de la préparation de l'Examen et d'autres mécanismes de l'ONU⁶⁴.
38. En ce qui concerne les recommandations issues de l'Examen de 2012 sur l'indépendance des institutions nationales de défense des droits de l'homme⁶⁵, les auteurs de la communication n° 10 affirment que l'indépendance de la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme est menacée car de nouvelles réductions de personnel ont été signalées⁶⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 indiquent que, bien que les pouvoirs du Commissaire écossais pour l'enfance aient été étendus afin de couvrir les enquêtes concernant des enfants, des inquiétudes subsistent concernant le financement⁶⁷. S'agissant de la recommandation 110.36 issue de l'Examen de 2012⁶⁸, le Commissaire nord-irlandais pour l'enfance et la jeunesse signale qu'en Angleterre, au pays de Galles et en Irlande du Nord, les Commissaires à l'enfance sont parrainés par les services gouvernementaux au lieu de rendre compte directement aux organes législatifs⁶⁹.
39. S'agissant des recommandations pertinentes issues de l'Examen de 2012⁷⁰, le Commissaire nord-irlandais pour l'enfance et la jeunesse indique que l'État et les

gouvernements décentralisés devraient intégrer pleinement les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant et de ses protocoles dans leur législation⁷¹.

40. Pour ce qui est des recommandations pertinentes issues de l'Examen de 2012⁷², Amnesty International fait savoir que l'État conserve une vision étriquée de l'application extraterritoriale des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, ce qui compromet la protection de ces droits⁷³.

C. Respect des obligations internationales en matière de droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

1. Questions touchant plusieurs domaines

*Égalité et non-discrimination*⁷⁴

41. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 indiquent que peu de progrès ont été réalisés concernant la recommandation issue de l'Examen de 2012 tendant à éliminer la discrimination⁷⁵ ; ils soulignent que les membres de minorités ethniques sont surreprésentés dans le système de justice pénale⁷⁶.

42. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 font savoir que les recommandations issues de l'Examen de 2012 sur les mesures visant à combattre les préjugés et à lutter contre les crimes haineux et la xénophobie n'ont pas été pleinement mises en œuvre⁷⁷ ; en effet, la différence de race reste le motif le plus couramment rapporté dans les cas d'actes de violence inspirés par la haine en Angleterre et au pays de Galles et des données récentes révèlent une augmentation du nombre de crimes haineux de 42 % suite au *Brexit*⁷⁸. Le Conseil de l'Europe indique qu'en 2012, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a notamment recommandé aux autorités d'envisager la meilleure façon d'assurer la disponibilité d'une aide judiciaire pour les affaires de discrimination portées devant les tribunaux du travail⁷⁹.

43. René Cassin-UK exhorte le Gouvernement à donner la priorité à la lutte contre les inégalités dont sont victimes les communautés ethniques minoritaires lors de l'examen de nouvelles politiques de lutte contre la discrimination⁸⁰.

44. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 soulignent l'impact du manque de logements convenables pour les Tsiganes, les gens du voyage et les Roms, en particulier sur l'éducation et la santé, et affirment que l'État ne se mobilise pas suffisamment pour suivre les recommandations issues de l'Examen de 2012⁸¹.

45. Le Young Transgender Centre of Excellence (YTCE) se réfère à la discrimination à l'égard des transgenres en raison de leur identité de genre et recommande notamment que le personnel des organismes publics reçoive une formation obligatoire à ce sujet⁸². Les auteurs de la communication conjointe n° 14 préconisent une nouvelle approche de la sécurité sociale en vue de protéger et aider les personnes vivant avec le VIH en Écosse⁸³.

46. La British Humanist Association (BHA) indique qu'en Irlande du Nord, les mariages entre personnes du même sexe sont illégaux⁸⁴, et Amnesty International recommande au Gouvernement de mettre fin à la discrimination à l'égard de ces couples⁸⁵.

47. En ce qui concerne la recommandation issue de l'Examen de 2012 sur la discrimination dans le domaine de l'enseignement⁸⁶, la National Secular Society (NSS) recommande notamment à l'État de supprimer la sélection religieuse lors des procédures d'admission aux écoles financées par des fonds publics⁸⁷.

48. Age-UK recommande, entre autres choses, d'injecter immédiatement des fonds importants dans la protection sociale afin de sauvegarder les droits de l'homme des personnes âgées⁸⁸.

*Droit au développement*⁸⁹

49. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 considèrent que l'État a suivi leur recommandation tendant à poursuivre son engagement financier en faveur du développement international⁹⁰. Néanmoins, les auteurs s'inquiètent que l'État utilise l'aide au développement pour appuyer la croissance de l'enseignement privé dans les pays bénéficiaires car cela pourrait porter atteinte au droit à l'éducation, notamment en augmentant la ségrégation et la discrimination⁹¹.

*Questions relatives à l'environnement*⁹²

50. Les Amis de la Terre réclament des mesures immédiates de lutte contre les changements climatiques ; ils recommandent au Gouvernement d'adopter une législation qui garantisse l'établissement des responsabilités concernant les violations des droits de l'homme et les atteintes à l'environnement qui résultent des opérations internationales d'entreprises britanniques⁹³.

51. Les Amis de la Terre recommandent au Gouvernement de prendre immédiatement des mesures efficaces pour réduire la pollution atmosphérique et lutter contre les inégalités socioéconomiques et raciales sous-jacentes⁹⁴.

*Droits de l'homme et lutte antiterroriste*⁹⁵

52. Amnesty International fait observer que l'État conserve une législation et une politique de lutte contre le terrorisme qui ne respectent pas les normes relatives aux droits de l'homme les plus élevées⁹⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 indiquent qu'aucun progrès n'a été accompli concernant les recommandations issues de l'Examen de 2012 sur la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme⁹⁷.

53. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 affirment que la législation proposée en matière de surveillance n'est pas conforme aux normes internationales et invite l'État à respecter les engagements pris lors du dernier EPU⁹⁸.

54. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 affirment que le projet de loi du Gouvernement relatif aux pouvoirs d'enquête, qui permettraient d'élargir les pouvoirs de collecte de données des services de sécurité, de la police et des organismes publics, suscite des inquiétudes⁹⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 relatent que ce projet de loi reste vague et ne précise pas que les pouvoirs de surveillance devraient être autorisés de manière indépendante, par exemple, par un juge¹⁰⁰.

55. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 recommandent notamment au Gouvernement de respecter les engagements pris lors de la dernière session de l'Examen¹⁰¹ tendant à arrêter le processus du projet de loi relatif aux pouvoirs d'enquête et à renoncer à la surveillance de masse et à l'ingérence de masse dans les communications, deux mesures intrinsèquement disproportionnées au regard des droits fondamentaux à la vie privée et à la liberté d'expression¹⁰².

56. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 déclarent que le projet de loi sur la lutte contre l'extrémisme et la protection introduirait de nouveaux pouvoirs qui risqueraient de gravement menacer la liberté d'expression, en particulier pour les personnes appartenant à des religions minoritaires ou ayant des opinions dissidentes¹⁰³.

57. Amnesty International recommande que l'État veille à ce que toutes les mesures antiterroristes actuelles et futures soient pleinement compatibles avec les lois et normes

internationales en matière de droits de l'homme¹⁰⁴. Rights Watch-UK (RW-UK) préconise que toute mesure mise en place pour lutter contre l'extrémisme fasse l'objet d'une consultation publique¹⁰⁵.

2. Droits civils et politiques

*Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne*¹⁰⁶

58. Le Center for Global Nonkilling salue le soutien de l'État en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde et l'encouragement à renforcer le respect du droit à la vie dans sa Constitution et à progressivement et dûment limiter les transferts d'armes¹⁰⁷.

59. La Howard League (THL) affirme que le nombre de personnes qui purgent des peines d'une durée indéterminée a augmenté¹⁰⁸. Le Child Rights International Network (CRIN) recommande à l'État de promulguer et appliquer une législation interdisant toutes les formes de réclusion à vie pour toute infraction commise avant l'âge de 18 ans¹⁰⁹. La Howard League déclare que l'Angleterre et le pays de Galles font partie des rares juridictions d'Europe qui condamnent des enfants à des peines de réclusion à vie¹¹⁰.

60. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 estiment que les recommandations 110.94 et 110.96 ont été partiellement mises en œuvre dans la mesure où le nombre total d'enfants en détention a diminué ; en revanche, le recours à la contrainte a doublé ces cinq dernières années¹¹¹. La Howard League signale les traitements dégradants infligés aux enfants en détention pénale et souligne que depuis la limitation de l'aide judiciaire en 2013, la possibilité pour les enfants de contester ce traitement et de demander des réparations a considérablement diminué¹¹².

61. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 évoquent des préoccupations telles que le surpeuplement des prisons en Angleterre et au pays de Galles, les agressions graves, les décès en prison et la ségrégation¹¹³. Le Comité anti-torture du Conseil de l'Europe soulève la question du surpeuplement des prisons en Écosse et recommande de promouvoir des mesures de substitution à l'incarcération¹¹⁴. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 mentionnent des inquiétudes concernant la durée moyenne de la détention provisoire en Angleterre et au pays de Galles¹¹⁵.

62. L'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Royaume-Uni (ACAT-UK) recommande que l'État mène une enquête indépendante sur les allégations de torture et de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants infligés par des soldats britanniques à l'étranger et poursuive et condamne les auteurs de tels actes¹¹⁶.

63. S'agissant d'une recommandation spécifique issue de l'Examen de 2012¹¹⁷, Rights Watch-UK indique que le Gouvernement a ouvert une enquête sur la détention arbitraire liée à l'implication de l'État dans un programme de détention secrète ; cette investigation est loin de satisfaire aux obligations du Gouvernement en matière de droits de l'homme concernant la réalisation d'une enquête indépendante et efficace¹¹⁸.

64. Rights Watch-UK affirme que le Tribunal d'enquête est dépourvu d'un certain nombre d'éléments inhérents à une procédure régulière ainsi que de garanties judiciaires ; en outre, l'organe parlementaire chargé de superviser la conduite des services de sécurité est fortement contrôlé par le pouvoir exécutif¹¹⁹. Rights Watch-UK recommande à l'État de prendre des mesures pour améliorer l'indépendance et la transparence des mécanismes actuels de surveillance de la sécurité nationale¹²⁰.

65. À propos de la recommandation 110.77 issue de l'Examen de 2012¹²¹, la British Humanist Association affirme que l'avortement est considéré comme une infraction pénale dans tout l'État¹²², tandis qu'Amnesty International estime qu'aucun progrès n'a été accompli sur cette recommandation et demande au Gouvernement de veiller à ce que la loi

relative à l'accès à l'avortement en Irlande du Nord respecte pleinement le droit international des droits de l'homme, en dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse et en garantissant l'accès à cette intervention dans les cas d'anomalies graves et mortelles du fœtus et lorsque la grossesse résulte d'un viol ou d'un inceste¹²³.

*Administration de la justice, y compris impunité, et primauté du droit*¹²⁴

66. Amnesty International constate que l'extension des « audiences à huis clos pour examen d'éléments matériels » aux juridictions civiles de droit commun est contraire à l'engagement pris par l'État, lors de son examen précédent, de garantir que les preuves secrètes soient limitées aux seuls cas de menace immédiate à la sécurité publique¹²⁵. Amnesty International recommande que l'État abroge cette extension et veille à ce que les documents se rapportant à des violations des droits de l'homme soient communiqués lorsqu'ils sont pertinents pour la procédure¹²⁶.

67. La Law Society of England and Wales affirme que l'effet conjoint de la réduction de l'aide judiciaire et de la hausse exponentielle des frais de justice a servi à renforcer les obstacles auxquels se heurtent les citoyens lorsqu'ils tentent de défendre leurs droits¹²⁷, tandis que les auteurs de la communication conjointe n° 1 soulignent l'impact de cette évolution sur les groupes les plus défavorisés¹²⁸.

68. Les Amis de la Terre affirment que les procès intentés pour protéger l'environnement sont très coûteux ; ils recommandent au Gouvernement de supprimer les obstacles procéduraux et les coûts imposés aux requérants afin de garantir l'égalité d'accès à la justice¹²⁹.

69. Amnesty International s'inquiète qu'à ce jour, aucune mesure concrète n'ait été prise pour créer un mécanisme conforme aux droits de l'homme qui permette d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises durant des décennies de violence politique en Irlande du Nord et d'y remédier¹³⁰.

70. Amnesty International recommande que le Royaume-Uni transfère immédiatement l'enquête concernant l'implication présumée de l'État dans la maltraitance de personnes détenues à l'étranger, actuellement confiée à la Commission parlementaire du renseignement et de la sécurité, à un organe judiciaire indépendant¹³¹.

*Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique*¹³²

71. L'association Campaign for Freedom of Information in Scotland (CFOIS) indique que le droit d'accès à l'information s'est progressivement affaibli, ce qui nuit au respect de la transparence et du principe de responsabilité¹³³.

72. Reporters sans frontières (RSF-RWB) s'inquiète du projet de loi relatif aux pouvoirs d'enquête, destiné à remplacer la loi régissant les pouvoirs d'enquête, car il permettrait à la police et aux services de renseignement d'intercepter, recueillir et stocker des communications sans notification préalable¹³⁴. Rights Watch-UK recommande à l'État de mettre en place des garanties pour protéger la confidentialité des documents journalistiques et la liberté d'expression¹³⁵.

73. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 recommandent que l'État garantisse durablement l'indépendance éditoriale et l'autonomie des organismes de radiodiffusion du service public en vertu de la nouvelle Charte de la BBC¹³⁶. Les auteurs préconisent que l'État mette la législation relative aux communications criminelles, qui demeure vague, en conformité avec les normes relatives aux droits de l'homme, en limitant son champ d'application et en y apportant les éclaircissements nécessaires¹³⁷.

74. Les Amis de la Terre signalent que des militants écologistes pacifiques ont été accusés d'infractions pénales, en particulier d'atteintes à l'ordre public, et recommandent

de veiller au respect du droit d'expression et d'association de la société civile, notamment en révisant la politique relative aux manifestations en faveur de l'environnement¹³⁸. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 indiquent que la pratique consistant à surveiller et consigner la conduite des manifestants aboutit à une stigmatisation et décourage l'exercice des droits de réunion et d'expression¹³⁹.

75. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 assurent que la loi sur le lobbying restreint la liberté de participer aux affaires politiques¹⁴⁰, tandis que les auteurs de la communication conjointe n° 10 affirment qu'en raison de cette loi, les organisations ont plus de mal à atteindre leurs objectifs caritatifs¹⁴¹. Ces mêmes auteurs critiquent les propositions du Gouvernement visant à introduire une « clause anti-plaidoyer »¹⁴² et les Amis de la Terre relatent que si elle était mise en œuvre, cette clause empêcherait les associations caritatives et autres qui bénéficient de fonds publics de faire du lobbying auprès du Gouvernement et du Parlement¹⁴³. Les Amis de la Terre recommandent au Gouvernement de procéder à un examen indépendant de la politisation de la Commission des associations caritatives¹⁴⁴.

76. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 estiment que la recommandation 110.48 sur le respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme n'a pas été mise en œuvre car les arrêts sur le droit de vote des détenus sont en suspens¹⁴⁵.

*Interdiction de toutes les formes d'esclavage*¹⁴⁶

77. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 constatent des améliorations législatives, dont la mise en place de la loi de 2015 relative à l'esclavage moderne et la création d'un poste de Commissaire chargé de la lutte contre l'esclavage, mais relèvent également la présence d'obstacles persistants à la protection des victimes, notamment les faibles taux de poursuites et de condamnations¹⁴⁷.

78. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 indiquent que les recommandations sur la traite d'êtres humains¹⁴⁸ ont été partiellement mises en œuvre mais demeurent menacées, car les victimes ont des difficultés à accéder aux services médicaux, juridiques et de conseil¹⁴⁹. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 soulignent que les employés de maison immigrés continuent de subir des situations assimilables à la traite et au travail forcé¹⁵⁰. Les auteurs considèrent que malgré l'appui de l'État à la recommandation issue de l'Examen de 2012 visant à maintenir les visas des employés de maison immigrés afin de protéger les travailleurs migrants contre les pratiques abusives¹⁵¹, cette mesure n'a pas été mise en œuvre¹⁵².

*Droit au respect de la vie privée et de la vie de famille*¹⁵³

79. Access Now (AN) affirme que les conditions appliquées par l'État concernant la conservation *a priori* des données empiètent sur la vie privée et découragent l'exercice des droits de l'homme¹⁵⁴.

80. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) indique que suite à la décision de la Haute Cour de justice concernant l'incompatibilité de la loi de 2014 relative à la conservation des données et aux pouvoirs d'enquête avec le droit à la vie privée et la protection des données personnelles, le Gouvernement britannique a réagi en publiant un projet de loi incluant la nécessité de soumettre les mandats à une autorisation judiciaire¹⁵⁵.

81. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne fait savoir que dans la pratique, les tribunaux sont inaccessibles aux personnes qui souhaitent obtenir une réparation appropriée suite à une surveillance illégale¹⁵⁶.

3. Droits économiques, sociaux et culturels

*Droit au travail et droit à des conditions de travail justes et favorables*¹⁵⁷

82. Le Scottish Trades Union Centre (STUC) affirme que la poursuite de politiques visant à déréglementer davantage le marché du travail aboutirait à une augmentation des contrats abusifs et à une réduction du travail décent¹⁵⁸.

83. En ce qui concerne les recommandations 110.62 à 110.65 issues de l'Examen de 2012¹⁵⁹, Nourish Scotland (NS) souligne qu'il existe un écart significatif de rémunération entre les sexes et que la réforme de la sécurité sociale a eu un impact disproportionné sur les femmes, les enfants et les personnes handicapées¹⁶⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 estiment que ces recommandations n'ont pas été pleinement mises en œuvre, en mettant également en lumière l'existence d'une ségrégation dans l'emploi et d'une discrimination liée à la grossesse¹⁶¹.

84. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 se disent très inquiets que la loi de 2016 relative aux syndicats fixe des seuils légaux et mette en place d'importants obstacles juridiques nouveaux¹⁶², tandis que les auteurs de la communication conjointe n° 16 affirment que cette loi limite les mouvements de grève et les actions revendicatives, en portant ainsi atteinte à la liberté d'expression et d'association¹⁶³.

*Droit à la sécurité sociale*¹⁶⁴

85. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 affirment que la réforme de la protection sociale visait non seulement à réduire les dépenses publiques mais aussi à limiter la dépendance envers l'aide sociale et à encourager le travail au moyen du gel et du plafonnement des prestations de sécurité sociale¹⁶⁵. Nourish Scotland constate qu'au moment même où les réformes ont considérablement diminué l'éligibilité à la protection sociale, le Gouvernement a allégé la charge fiscale des salariés et des entreprises les plus riches¹⁶⁶.

*Droit à un niveau de vie suffisant*¹⁶⁷

86. Nourish Scotland estime que l'accessibilité financière à l'alimentation est le domaine dans lequel l'État a le plus régressé depuis le cycle de l'Examen de 2012¹⁶⁸. À propos des recommandations pertinentes issues de ce cycle¹⁶⁹, Nourish Scotland déclare que faute de plan stratégique pour la progression du droit à l'alimentation, les mesures prises sont disparates et incohérentes¹⁷⁰. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 font savoir que le Gouvernement de l'État ne parvient pas à faire preuve d'initiative pour éliminer l'insécurité alimentaire¹⁷¹.

87. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 affirment qu'en raison des récentes modifications législatives et politiques, qui ont entraîné une régression de la capacité du système de protection sociale à lutter contre la pauvreté et des retombées négatives sur les groupes sociaux vulnérables, quatre recommandations pertinentes issues de l'Examen de 2012 n'ont pas été pleinement respectées et demeurent menacées¹⁷². Les auteurs de la communication conjointe n° 14 soulignent que malgré l'appui à ces recommandations, le Gouvernement a continué à mener de vastes réformes du système de protection sociale¹⁷³. Le Scottish Trades Union Centre évoque l'augmentation de l'insécurité de l'emploi, le caractère punitif et dégradant du régime des prestations, les réductions plus importantes dans les services publics et la hausse du coût du logement¹⁷⁴.

88. The Traveller Movement (TTM) rapporte qu'en dépit de l'acceptation de la recommandation issue de l'Examen de 2012 sur le logement convenable et la santé¹⁷⁵, le manque de sites pour les Tsiganes, les gens du voyage et les Roms les ont obligés à s'installer dans des logements classiques¹⁷⁶.

89. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 recommandent que le Gouvernement britannique s'attaque au problème des sans-abri en Irlande du Nord, notamment en veillant à ce qu'il y ait moins d'obstacles à l'accès aux soins de santé, aux services sociaux, à l'emploi et à l'éducation¹⁷⁷.

*Droit à la santé*¹⁷⁸

90. En ce qui concerne la recommandation issue de l'Examen de 2012 portant notamment sur la garantie du droit à la santé¹⁷⁹, les auteurs de la communication conjointe n° 14 exhortent le Gouvernement écossais à veiller à ce que les personnes vivant avec le VIH, ou exposées à un risque d'infection par ce virus, puissent exercer leurs droits de la même manière que les autres¹⁸⁰. Ces mêmes auteurs s'inquiètent qu'il ne soit plus obligatoire d'assurer un programme d'éducation sexuelle en Écosse¹⁸¹.

91. Le Center for Global Nonkilling encourage l'État à agir davantage pour la prévention de l'avortement et du suicide¹⁸².

92. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 recommandent de mettre un terme à l'usage excessif de la force à l'encontre des patients accueillis au sein des services de santé mentale¹⁸³. Alzheimer Scotland (AS) recommande au Gouvernement de veiller à ce que les personnes atteintes de démence, ainsi que leurs aidants, puissent participer de manière significative à la prise des décisions qui les concernent¹⁸⁴. Release souligne l'impact négatif des politiques en matière de drogues qui incriminent les consommateurs de stupéfiants¹⁸⁵.

4. Droits de groupes ou de personnes spécifiques

*Femmes*¹⁸⁶

93. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 constatent qu'un certain nombre de recommandations sur la violence à l'égard des femmes¹⁸⁷ n'ont pas été mises en œuvre, et que d'autres risquent de ne pas l'être¹⁸⁸, en soulignant le manque de ressources suffisantes pour les services d'appui¹⁸⁹. Refugee Rights Data Project (RRDP) estime que le Gouvernement n'a que partiellement mis en œuvre la recommandation 110.29 issue de l'Examen de 2012, dans la mesure où l'État a signé mais n'a pas ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique¹⁹⁰. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne rapporte que l'État a adopté des réformes visant à élargir la définition de la violence sexuelle afin d'inclure toutes les formes d'actes sexuels non consentis¹⁹¹.

94. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 évoquent l'évolution de la législation sur le mariage forcé et les mutilations génitales féminines et se disent inquiets que l'incrimination de ces pratiques n'empêche les femmes de signaler les préjudices subis¹⁹². En ce qui concerne la recommandation 110.69 issue de l'Examen de 2012¹⁹³, la National Secular Society exprime sa profonde inquiétude face à l'incapacité de l'État à poursuivre efficacement un seul cas de mutilations génitales féminines¹⁹⁴.

*Enfants*¹⁹⁵

95. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 affirment qu'en dépit des vives recommandations issues de l'Examen de 2012¹⁹⁶, 3,9 millions d'enfants vivaient dans la pauvreté dans le pays en 2014-2015 ; ils recommandent que l'État et les gouvernements décentralisés fassent de l'élimination de la pauvreté des enfants une priorité nationale¹⁹⁷.

96. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 recommandent au Gouvernement d'accélérer l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention relative aux droits de l'enfant, tant sur le plan national qu'au niveau décentralisé, pour veiller à ce que ses dispositions soient directement applicables et opposables¹⁹⁸. Ces mêmes auteurs

préconisent que le Gouvernement britannique et les gouvernements décentralisés mettent chacun au point un plan d'action en faveur des droits de l'enfant, en consultation avec les parties prenantes¹⁹⁹.

97. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 se félicitent des évolutions concernant la recommandation de mettre pleinement en œuvre cette Convention²⁰⁰, mais indiquent qu'au sein du Département de l'éducation, la responsabilité de la réalisation au quotidien repose sur une petite équipe qui ne possède ni les capacités ni l'autorité nécessaires²⁰¹.

98. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 déclarent que les recommandations issues de l'Examen de 2012 sur le relèvement de l'âge de la responsabilité pénale ne sont toujours pas mises en œuvre²⁰². Les auteurs de la communication conjointe n° 11 recommandent que la loi visant à relever l'âge statutaire de la responsabilité pénale soit introduite dans les meilleurs délais²⁰³.

99. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 recommandent, entre autres choses, que l'État et les gouvernements décentralisés interdisent les châtiments corporels dans la famille, étant donné qu'aucun progrès n'a été réalisé sur les recommandations pertinentes issues de l'Examen de 2012²⁰⁴.

100. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 recommandent que la Déclaration relative au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, soit modifiée de manière à garantir que les recrues mineures ne puissent en aucun cas prendre part aux hostilités²⁰⁵; les auteurs signalent que les recommandations pertinentes issues de l'Examen de 2012 n'ont pas été mises en œuvre²⁰⁶. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 invitent le Gouvernement de l'État à relever l'âge minimum de recrutement dans les forces armées à 18 ans²⁰⁷.

*Personnes handicapées*²⁰⁸

101. Inclusion London estime qu'en raison des réformes de la protection sociale et de la diminution des prestations, les personnes handicapées connaissent une nette régression de leur droit à un niveau de vie suffisant²⁰⁹. L'association indique que les personnes handicapées continuent de subir des discriminations comportementales et physiques et de se heurter à des obstacles institutionnels; la loi sur l'égalité requiert des aménagements raisonnables afin de veiller à ce que les personnes handicapées ne subissent pas de désavantages importants²¹⁰.

*Minorités*²¹¹

102. The Traveller Movement signale que les Tsiganes, les gens du voyage et les Roms continuent à subir certains des plus hauts niveaux de discrimination et à connaître les plus mauvaises perspectives de vie dans le pays; l'association affirme que la recommandation 110.56 issue de l'Examen de 2012 n'a pas été mise en œuvre, dans la mesure où des allégations généralisées et répétées révèlent que les pouvoirs en matière d'interpellation et de fouille sont utilisés à des fins de harcèlement à l'encontre de ces minorités²¹².

103. La National Federation of Gypsy Liaison Groups (NFGLG) évoque le racisme impliquant des violences verbales et même des agressions physiques mortelles²¹³. The Traveller Movement estime que les recommandations 110.59 et 110.60 issues de l'Examen de 2012 n'ont pas été mises en œuvre, car les crimes de haine visant les Tsiganes, les gens du voyage et les Roms ne sont pas traités ou reconnus de la même manière que les crimes contre d'autres communautés ethniques²¹⁴. La National Federation of Gypsy Liaison Groups fait état d'un nombre beaucoup trop important de déclarations racistes de la part des

dirigeants politiques locaux et nationaux²¹⁵ et estime qu'une stratégie plus claire est nécessaire pour prendre des mesures à l'encontre des médias ou des individus qui incitent à la discrimination et au racisme à l'égard des minorités²¹⁶.

104. Le Conseil de l'Europe relate que son Comité des ministres recommande de prendre des mesures pour veiller à ce que les économies réalisées dans les dépenses publiques n'aient pas d'incidence négative disproportionnée sur les minorités ethniques²¹⁷.

105. La National Federation of Gypsy Liaison Groups préconise que toutes les écoles s'emploient à améliorer la compréhension interculturelle et à surmonter les stéréotypes négatifs à l'égard des minorités²¹⁸.

106. The Traveller Movement recommande notamment que le Gouvernement reformule la stratégie nationale d'intégration des Roms, en consultation avec les organisations concernées²¹⁹.

107. S'agissant de la recommandation 110.61 concernant la discrimination fondée sur la caste, les auteurs de la communication conjointe n° 14 soulignent la persistance d'une « intouchabilité mentale » et exhortent le Gouvernement de l'État à prendre des mesures immédiates pour interdire la discrimination fondée sur la caste dans la loi de 2010 sur l'égalité²²⁰.

*Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile*²²¹

108. The Traveller Movement explique comment les discours haineux tenus par des hommes politiques et des médias ont créé un climat dans lequel le racisme et les propos haineux sont jugés acceptables, et indique qu'à la suite du référendum sur la sortie de l'UE, le pays a connu une flambée d'attaques contre les migrants²²². L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne fait savoir qu'en 2014, l'État n'a mis en œuvre aucune mesure concrète à l'attention de l'ensemble de la population en faveur de l'intégration des migrants et de l'inclusion²²³.

109. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 estiment qu'un certain nombre de recommandations sur les droits des migrants n'ont pas été mises en œuvre et sont menacées²²⁴, car l'État reste le seul pays européen qui n'ait pas fixé de durée maximale de détention²²⁵. Ces mêmes auteurs se disent préoccupés par les mesures régressives qui ont été instaurées, notamment le principe « l'expulsion d'abord, l'appel ensuite »²²⁶.

110. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 indiquent que le droit interne autorise l'internement administratif des personnes soumises aux contrôles des services d'immigration²²⁷. Les auteurs de la communication conjointe n° 4 appuient les recommandations tendant à fixer une durée maximale de détention des immigrés de 28 jours et à veiller à ce que les personnes vulnérables ne soient jamais placées en détention²²⁸. Amnesty International recommande au Gouvernement de mettre en place, entre autres choses, un contrôle judiciaire périodique et automatique de la poursuite de la détention d'une personne immigrée²²⁹. Detention Action-UK recommande à l'État d'élaborer des mesures de substitution à l'incarcération, de type communautaire²³⁰.

111. Refugee Rights Data Project déclare que le Gouvernement de l'État n'a pas mis en application la recommandation issue de l'Examen de 2012 sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant²³¹, car l'intérêt supérieur de l'enfant est régulièrement subordonné aux questions d'immigration²³². Suite aux recommandations pertinentes issues de l'Examen de 2012²³³, les auteurs de la communication conjointe n° 11 demandent au Gouvernement de l'État de mettre fin à la détention des enfants demandeurs d'asile et migrants²³⁴.

112. Refugee Rights Data Project souligne comme un fait positif l'adoption du délai maximal de 72 heures pour la détention des femmes enceintes mais fait observer que les

questions d'immigration l'emportent trop souvent sur le devoir du Gouvernement de défendre les droits des femmes réfugiées, conformément aux obligations internationales qui lui incombent²³⁵.

113. Les auteurs de la communication conjointe n° 2 (JS2) soulignent que le Gouvernement ne parvient pas à assurer un soutien et un suivi appropriés pour les personnes qui obtiennent l'asile²³⁶ et recommandent notamment que l'appui à l'asile se poursuive jusqu'au versement des premières prestations principales²³⁷. Ces mêmes auteurs préconisent, entre autres choses, que le Gouvernement fournisse un niveau d'appui réglementaire aux demandeurs d'asile déboutés, et ce jusqu'à ce qu'ils retournent dans leur pays d'origine ou soient autorisés à rester dans le pays²³⁸.

114. Le Bureau de l'UNICEF au Royaume-Uni déclare que la recommandation 110.115 issue de l'Examen de 2012²³⁹ n'a pas été mise en œuvre et recommande donc au Gouvernement de mettre fin à la détention d'enfants pour des faits d'immigration et de mettre à disposition des mesures de substitution appropriées²⁴⁰.

*Apatrides*²⁴¹

115. Les auteurs de la communication conjointe n° 8 se félicitent de la procédure visant à accorder une autorisation de séjour aux apatrides, mais des lacunes importantes subsistent, notamment un traitement discriminatoire à l'égard des apatrides, en particulier pour ce qui est de l'absence de droits de recours, d'aide judiciaire gratuite et d'accès à un certain nombre de droits économiques et sociaux²⁴². Les auteurs recommandent, entre autres choses, que l'État reconnaisse le « statut d'apatride » comme un statut de protection semblable à celui du « statut de réfugié »²⁴³.

E. Régions ou territoires spécifiques²⁴⁴

116. Minority Group International (MRG) recommande entre autres au Gouvernement de faciliter et appuyer le droit des Chagossiens de se rendre immédiatement sur les îles²⁴⁵.

Notes

¹ The stakeholders listed below have contributed information for this summary ; the full texts of all original submissions are available at : www.ohchr.org. (One asterisk denotes a national human rights institution with "A" status).

Civil society

Individual submissions :

ACAT-UK	ACAT-UK ;
Accessnow	Access Now ;
ADF International	ADF International ;
Age UK	Age UK ;
AI	Amnesty International, London (United Kingdom Of Great Britain And Northern Ireland) ;
AS	Alzheimer Scotland : Action On Dementia ;
BHA	British Humanist Association ;
CFOIS	Campaign For Freedom Of Information In Scotland ;
CGNK	Center For Global Nonkilling ;
CRER	Coalition For Racial Equality And Rights ;
CRIN	Child Rights International Network ;
CYPCS	Commissioner For Children And Young People, Scotland (United Kingdom Of Great Britain And Northern Ireland) ;
DA	Detention Action, UK ;
ES-UK	Electrosensitivity UK ;
FFF	Four Freedoms Forum ;

FOE EWNI	Friends Of The Earth (England, Wales And Northern Ireland (Ewni) ;
GG	The Good Group ;
IL	Inclusion London ;
Impetus	Brighton And Hove Impetus ;
TM	the traveller movement ;
Just Fair	Just Fair ;
LSEW	The Law Society Of England And Wales ;
MRG	Minority Rights Group International ;
NFGLG	National Federation Of Gypsy Liaison Groups ;
Niccy	Northern Ireland Commissioner For Children and Young People ;
Nourish Scotland	Nourish Scotland ;
ODVV	The Organization For Defending Victims Of Violence ;
OHR	Oceania Human Rights ;
Release	Release ;
RCUK	René Cassin, UK ;
RRDP	Refugee Rights Data Project ;
RSF-RWB	Reporters Without Borders ;
RWUK	Rights Watch (UK) ;
SCID	Scottish Campaign Against Irresponsible Drivers ;
STUC	Scottish Trades Union Centre ;
The Howard League	The Howard League For Penal Reform ;
UNA-UK	United Nations Association – UK ;
UNICEF-UK	Unicef- United Kingdom ;
WAE	We're All Equal ;
YTCE	The Young Transgender Centre Of Excellence.
Joint Submissions :	
JS1	Joint Submission 1 Submitted By : Friends, Families And Travellers, Leeds Gate, Community Law Partnership, London Gypsy And Traveller Unit, Traveller Law Reform Project, Gypsy, Traveller And Roma Media, Churches Network For Gypsies, Travellers And Roma, Irish Community Care, David Watkinson, Barrister (Non-Practising), Door Tenant, Garden Court Chambers ;
JS2	Joint Submission 2 Submitted By : Organisation de changement Manchester, Vivat International, Edmund Rice International, asile, lien Merseyside Gmiau (Unité d'aide de l'Immigration du Grand Manchester, Manchester City de sanctuaire, au nord-ouest d'asile Activism, Rainbow Haven, relancer ;
JS3	Joint Submission 3 Submitted By : Human Rights Consortium ;
JS4	Joint Submission 4 Submitted By : Campaign To Close Campsfield (Ccc) And Barbed Wire Britain Network To End Refugee And Migrant Detention City (Country) ;
JS5	Joint Submission 5 Submitted By : Dalit Solidarity Network Uk And International Dalit Solidarity Network ;
JS6	Joint Submission 6 Submitted By : Women Enabled International And Sisters Of Frida ;
JS7	Joint Submission 7 Submitted By : Coalition Of Recovery Assistance Dogs And Warwick Research ;
JS8	Joint Submission 8 Submitted By : Migrants Resource Centre, Université de Liverpool Law Clinic, Réseau européen sur l'apatridie et l'Institute On Statelessness And Inclusion ;
JS 9	Joint Submission 10 Submitted By : Center For Constitutional Rights, Eva Joly Institute, National Lawyers Guild, International Association Of Democratic Lawyers, Liberty Victoria, Courage Foundation, Centro De Estudios Legales Y Sociales, (Cels), Derechos Humanos En Acción, Australian Lawyers For Human Rights, Australian

- JS10 Lawyers Alliance, Swedish Professors & Doctors For Human Rights (Swedhr), Digital Rights Watch, Sydney Peace Prize Foundation ;
Joint Submission 11 Submitted By : British Institute Of Human Rights ;
- JS11 Joint Submission 12 Submitted By : Children's Rights Alliance For England, Together (Scottish Alliance For Children's Rights) And The Wales Uncre Monitoring Group ;
- JS12 Joint Submission 13 Submitted By : Edmund Rice International, Westcourt Centre, Belfast, Northern Ireland, Council For The Homelessness, Northern Ireland, Revive, Tree Of Life, Wythenshawe ;
- JS13 Joint Submission 14 Submitted By : Anti-Slavery International And Kalayaan ;
- JS14 Joint Submission 15 Submitted By : Coalition Of Hiv Ngo's Uk ;
- JS15 Joint Submission 16 Submitted By : Right To Education Project, Child Rights International Network (Crin), The East African Centre For Human (Eachrights), The Ghana National Education Campaign Coalition, The Global Campaign For Education (Gce), The Global Initiative For Economic, Social And Cultural Rights (Gi-Escr), The Initiative For Social And Economic Rights In Uganda (Iser), The Mathare Association, The National Union Of Teachers (Nut), The University And College Union (Ucu) ;
- JS16 Joint Submission 17 Submitted By : Article 19 And English Pen.

National Human Rights Institutions :

- SHRC Scottish Human Rights Commission ;
EHRC Equality And Human Rights Commission ;
NIHRC Northern Ireland Human Rights Commission.

Regional intergovernmental organization(s) :

- CoE The Council Of Europe, Strasbourg (France) ;
EUFRA European Union Agency For Fundamental Rights ;
CoE-CPT The Committee for the Prevention of Torture of The Council of Europe.

- ² SHRC, pp. 2 and 4. See also : NIHRC, p. 1, CYPSC, p. X, and NICCY, p. 2.
- ³ EHRC, p. 3.
- ⁴ NIHRC, p. 2. See also : CYPSC, p. 2.
- ⁵ SHRC, p. 2.
- ⁶ EHRC, p. 2.
- ⁷ NIHRC, p. 1. See also : SHRC, p. 3.
- ⁸ Recommendation 110.32 (Qatar). For the full text of the recommendation see : A/HRC/21/9.
- ⁹ SHRC, pp. 2 and 3.
- ¹⁰ SHRC, p. 4.
- ¹¹ Recommendations 110.39 (Uzbekistan), 110.43 (Pakistan), 110.49 (Egypt), 110.50 (Indonesia), 110.51 (Cuba), 110.53 (China), 110.56 (Austria), 110.57 (Pakistan), 110.58 (Malaysia), 110.66 (Morocco), 110.90 (Malaysia), 110.91 (United States of America), 110.102 (Spain) and 110.106 (Costa Rica). For the full text of the recommendations see A/HRC/21/9.
- ¹² NIHRC, p. 3. See also. SHRC, p. 6.
- ¹³ EHRC, p. 6.
- ¹⁴ EHRC, p. 7. See also : NIHRC, p. 6. SHRC, p. 7.
- ¹⁵ EHRC, p. 14. See also : NIHRC, p. 4.
- ¹⁶ SHRC, p. 7. See also : EHRC, pp. 14 and 15.
- ¹⁷ EHRC, p. 10.
- ¹⁸ NIHRC, p. 3. See also : AI, pp. 6 and 7, CoE, p. 9 and RWUK, pp. 2 and 3.
- ¹⁹ Recommendation 110.72 (Spain), Recommendation 110.73 (Colombia), Recommendation 110.74 (Australia), Recommendation 110.75 (United States of America), Recommendation 110.76 (Greece). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ²⁰ SHRC, p. 8. See also : NIHRC, pp. 5 and 6, NICCY, p. 6, EHRC, p. 11 and JS10, p. 10.

- ²¹ Recommendation 110.101(Viet Nam), Recommendation 110.102 (Spain). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ²² SHRC, p. 8 See also : NIHRC, p. 5. See also : NICCY, p. 7, NIHRC, p. 5 and EHRC, p. 5.
- ²³ SHRC, p. 8. See also : EHRC, p. 19.
- ²⁴ Recommendations 110.4 (Belarus) and 110.101(Viet Nam). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ²⁵ NIHRC, p. 1.
- ²⁶ EHRC, p. 9. See also NIHRC, p. 5 and SHRC, p. 4.
- ²⁷ Recommendation 110.40 (Indonesia), Recommendation 110.52 (Uzbekistan), Recommendation 110.62 (Sudan), Recommendation 110.63 (India), Recommendation 110.64 (Algeria). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ²⁸ SHRC, p. 4. See also : EHRC, p. 13.
- ²⁹ Recommendation 110.41 (Norway). For the full text of the recommendation see : A/HRC/21/9.
- ³⁰ EHRC, pp. 5 and 6. See also : CYPSCS, pp. 5 and 7.
- ³¹ Recommendation 110.78 (Sweden), Recommendation 110.79 (Norway), Recommendation 110.80 (Finland). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ³² NICCY, p. 12. See also : SHRC, p. 5, CYPSCS, p. 5, and NIHRC, p. 4.
- ³³ NIHRC, p. 3 and SHRC, p. 6. See also : CYPSCS, p. 5.
- ³⁴ NIHRC, p. 1.
- ³⁵ EHRC, p. 16. See also : SHRC, p. 6, and NIHRC, p. 3.
- ³⁶ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras.110.1-110.6 and 110.8-110.31.
- ³⁷ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras.110.46 and 110.47.
- ³⁸ CGNK, p. 3. See also : UNA-UK, p. 2. Recommendations 110.22 (Japan), Recommendation 110.23 (Uruguay), Recommendation 110.24 (Argentina), Recommendation 110.25 (Uruguay), and 110.26 (Spain). For the full text of the recommendations see A/HRC/21/9.
- ³⁹ UNA-UK, p. 2.
- ⁴⁰ JS10, p. 6. See also : UNA-UK, pp. 2 and 7. Recommendation 110.1 (Estonia), Recommendation 110.2 (Iran (Islamic Republic of)), Recommendation 110.3 (Nicaragua), Recommendation 110.4 (Belarus), Recommendation 110.5 (Slovakia), Recommendation 110.6 (Slovenia), Recommendation 110.8 (Russia Federation), Recommendation 110.9 (Slovakia), Recommendation 110.10 (France), Recommendation 110.11 (Algeria), Recommendation 110.12 (Iran (Islamic Republic of)), Recommendation 110.13 (Greece), Recommendation 110.14 (Chile), Recommendation 110.15 (Ecuador), Recommendation 110.16 (Honduras), Recommendation 110.17 (Morocco), Recommendation 110.18 (Egypt, Guatemala, Sudan)/ (Uruguay, Iran (Islamic Republic of)), Recommendation 110.19 (Uruguay), Recommendation 110.20 (France), Recommendation 110.21 (Iraq), Recommendation 110.22 (Japan), Recommendation 110.23 (Uruguay), Recommendation 110.24 (Argentina), Recommendation 110.25 (Uruguay), Recommendation 110.26 (Spain), Recommendation 110.27 (Uruguay), Recommendation 110.28 (Philippines), Recommendation 110.29 (France), Recommendation 110.30 (New Zealand), Recommendation 110.31 (Hungary). For the full text of the recommendations see A/HRC/21/9.
- ⁴¹ JS13, p. 11.
- ⁴² CoE, p. X. See also. AI, pp. 1 and 7, AGE-UK, pp. 3 and 4, STUC, p. 3, LSEW, p. 2 and JS9, p. 12.
- ⁴³ Recommendation 110.48 (Mexico). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ⁴⁴ FOE, p. 3. See also : STUC, p. 3.
- ⁴⁵ JS0, p. 6. See also : UNA-UK, pp. 2 and 3.
- ⁴⁶ JS1, p. 5. See also, JS3, p. 8.
- ⁴⁷ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras. 110.32, 110.36, 110.37, 110.38, and 110.46.
- ⁴⁸ Recommendation 110.32 (Qatar). For the full text of the recommendation see : A/HRC/21/9.
- ⁴⁹ FOE, p. 3. See also : UNA-UK, pp. 3 and 4, CoE, p. X, AI, p. 2 and JS9, p. 12.
- ⁵⁰ JS10, p. 5, JS11, p. 3, and UNICEF-UK, p. 3.
- ⁵¹ JS10, p. 5. See also : RCUK, pp. 2 and 3 and STUC, p. 3.
- ⁵² NICCY, p. 11. See also : EHRC, p. 2.
- ⁵³ Age-UK, p. 3. See also : FOE, p. 4, JS16, p. 10, UNA-UK, p. 7, and CYPSCS, pp. 3 and 4.
- ⁵⁴ RCUK, pp. 2 and 3. See also : STUC, p. 3.
- ⁵⁵ JS11, p. 3. See also : JS14, p. 9 and AI, p. 7.
- ⁵⁶ JS9, p. 13. See also : FOE, p. 4.

- 57 JS3, p. 6.
- 58 JS3, pp. 5 and 6. See also : AI, p. 7.
- 59 UNA-UK, pp. 4 and 7.
- 60 JS3, p. 5.
- 61 JS1, p. 6.
- 62 CYPCCS, p. 1. For the full text of the 2012-UPR recommendations see A/HRC/21/9.
- 63 CYPCCS, p. 3. See also : FFF, p.2.
- 64 JS3, p. 5.
- 65 Recommendation 110.36 (Costa Rica), Recommendation 110.37 (Morocco).
- 66 JS10, p. 6. See also : Age-UK, p. 3.
- 67 JS11, p. 5.
- 68 Recommendation 110.36 (Costa Rica). For the full text of the recommendations see A/HRC/21/9.
- 69 NICCY, p. 3. See also NIHRC, p. 2.
- 70 Recommendation 110.39 (Uzbekistan), Recommendation 110.49 (Egypt), Recommendation 110.50 (Indonesia), Recommendation 110.106 (Costa Rica). For the full text of the recommendations see A/HRC/21/9.
- 71 NICCY, pp. 5 and 11.
- 72 Recommendations 110.2 and 110.33 (Iran (Islamic Republic of)), Recommendation 110.3 (Nicaragua), Recommendation 110.118 (Egypt). For the full text of the recommendations see A/HRC/21/9.
- 73 AI, p. 3.
- 74 For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras. 110.53, 110.59, 110.60, 110.66, 110.90, 110.91 and 110.102.
- 75 Recommendation 110.53 (China). For the full text of the recommendations see A/HRC/21/9.
- 76 JS11, p. 6. See also : CRER, p. 7.
- 77 Recommendation 110.59 (Turkey), Recommendation 110.60 (Turkey) Recommendation 110.90 (Malaysia) and Recommendation 110.91 (United States of America). For the full text of the recommendations see A/HRC/21/9.
- 78 JS10, p. 17. See also : JS1, pp. 5 and 15, and CRER, p. 5.
- 79 CoE, p. 5.
- 80 RCUK, p. 4. See also : EUFRA, p. 6, CRER, p. 7 and JS1, p. 5.
- 81 JS1, pp. 6, 11, 14 and 19. See also CoE, p. 5 and CRER, pp. 4 and 5. Recommendation 110.102 (Spain), and Recommendation 110.117 (Hungary). For the full text of the recommendations see A/HRC/21/9.
- 82 YTCE, pp. 1, 3 and 6. See also : JS11, p. 8.
- 83 JS14, p. 7.
- 84 BHA, p. 8.
- 85 AI, p. 7.
- 86 Recommendation 110.66 (Morocco). For the full text of the recommendation see A/HRC/21/9.
- 87 NSS, pp. 2, 3 and 4. See also : BHA, pp. 1- 4.
- 88 Age UK, pp. 4 and 6. See also : JS10, p. 23.
- 89 For relevant recommendations see A/HRC/21/9, para. 110.131.
- 90 Recommendation 110.129 (Trinidad and Tobago). For the full text of the recommendation see : A/HRC/21/9.
- 91 JS15, pp. 2-4. See also : UNICEF-UK, p. 3.
- 92 For relevant recommendations see A/HRC/21/9, para. 110.48.
- 93 FOE, pp. 2, 8 and 9. See also : UNICEF-UK, p. 4, ES-UK, p. 9 and Oceania Human Rights (OHR), P. 2.
- 94 FOE, p. 9.
- 95 For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras. 110.58, 110.118, 110.119, 110.120, 110.121, and 110.124.
- 96 AI, p. 4. See also : JS11, pp. 6 and 7.
- 97 JS11, pp. 6 and 7. Recommendation 110.58 (Malaysia), Recommendation 110.119 (Japan), Recommendation 110.120 (Norway), Recommendation 110.121 (Netherlands). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.

- ⁹⁸ JS16, p.1 See also : AI, p. 1. Recommendation 110.118 (Egypt), Recommendation 110.119 (Japan), Recommendation 110.120 (Norway). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ⁹⁹ JS10, p. 16. See also : AI, p. 4.
- ¹⁰⁰ JS16, pp. 1 and 2.
- ¹⁰¹ Recommendation 110.118 (Egypt). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ¹⁰² JS16, p. 9. See also : AI, p. 7.
- ¹⁰³ JS16, pp. 3 and 10. See also : AI, p. X, JS11, pp. 6 and 7, and JS10, p. 16.
- ¹⁰⁴ AI, p. 7.
- ¹⁰⁵ RWUK, pp. 4 and 5. See also : UNA-UK, p. 5.
- ¹⁰⁶ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras. 110.67, 110.68, 110.77, 110.83, 110.84, 110.86, 110.87, 110.94, 110.95, 110.96.
- ¹⁰⁷ CGNK, pp. 3, 4 and 7. See also : RWUK, p. 3.
- ¹⁰⁸ THL, p. 3.
- ¹⁰⁹ CRIN, p. 4.
- ¹¹⁰ THL, p. 4.
- ¹¹¹ JS10, p. 11.
- ¹¹² THL, p. 3.
- ¹¹³ JS10, pp. 19-20. See also : THL, p. 5.
- ¹¹⁴ (Press release, Strasbourg 27, 03, 2014, European Committee for the Prevention of Torture and Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, available at : <http://www.cpt.coe.int/documents/gbr/2014-03-27-eng.htm>).
- ¹¹⁵ JS9, p. 14.
- ¹¹⁶ ACAT, pp. 3 and 4. See also : EHRC, p. 17.
- ¹¹⁷ Recommendation 110.84 (Nicaragua). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ¹¹⁸ RW-UK, p. 2.
- ¹¹⁹ RW-UK, p. 1.
- ¹²⁰ RW-UK, p. 1
- ¹²¹ AI, p. 7. Recommendation 110.77 (Finland). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ¹²² BHA, p. 10. See also : WAE, pp. 1 and 2, and ADF International, pp. 3 and 8.
- ¹²³ AI, p. 8.
- ¹²⁴ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, para.110.82.
- ¹²⁵ AI, p. 5. Recommendation 110.83 (Austria). For the full text of the recommendation see : A/HRC/21/9.
- ¹²⁶ AI, p. 7.
- ¹²⁷ LSEW, pp. 3 and 7. See also : EUFRA, p. 12, and SCID, pp. 3-4.
- ¹²⁸ JS10, p. 21.
- ¹²⁹ FOE, p. 7.
- ¹³⁰ AI, pp. 6 and 7. See also : CoE, p. 9, RWUK, pp. 2 and 3.
- ¹³¹ AI, pp. 5 and 7. See also : UNICEF-UK, p. 4.
- ¹³² For relevant recommendations see A/HRC/21/9, para. 110.48.
- ¹³³ CFoIS, p. 2. See also : EUFRA, p. 15.
- ¹³⁴ RSF-RWB, pp. 1 and 2.
- ¹³⁵ RWUK, p. 5.
- ¹³⁶ JS16, p. 10.
- ¹³⁷ JS16, p. 5.
- ¹³⁸ FOE, pp. 5 and 6.
- ¹³⁹ JS16, pp. 7-10.
- ¹⁴⁰ JS16, p. 8.
- ¹⁴¹ JS10, p. 6. See also : FOE, p. 5.
- ¹⁴² JS10, p. 6.
- ¹⁴³ FOE, p. 6.
- ¹⁴⁴ FOE, p. 6.
- ¹⁴⁵ JS10, p. 5. See also : AI, p. 7.
- ¹⁴⁶ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras. 110.72, 110.73, 110.74, 110.75, 110.76 and 110.109.

- 147 JS13, p. 2. See also : RCUK, p. 5, CoE, p. 7 and RRDP, p. 6.
- 148 Recommendation 110.73 (Colombia), Recommendation 110.74 (Australia), Recommendation 110.75 (United States of America), Recommendation 110.76 (Greece). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- 149 JS10, pp. 19 and 20. See also : UNICEF-UK, p. 6, JS13, p. 2, RCUK, p. 5 and CoE, p. 7.
- 150 JS13, p. 2.
- 151 Recommendation 110.109 (Thailand). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- 152 JS13, pp. 2 and 10.
- 153 For relevant recommendations see, A/HRC/21/9, para. 110.98.
- 154 AN, p. 2.
- 155 EUFRA, p. 7.
- 156 EUFRA, p. 15.
- 157 For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras. 110.62, 110.63, 110.64 and 110.65.
- 158 STUC, p. 5.
- 159 Recommendation 110.62 (Sudan), Recommendation 110.63 (India), Recommendation 110.64 (Algeria) and Recommendation 110.65 (Ukraine). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- 160 NS, p. 3. See also : JS10, p. 8.
- 161 JS10, p. 8. See also : EUFRA, p. 5.
- 162 JS10, p. 7. See also : STUC, p. 8.
- 163 JS16, p. 8.
- 164 For relevant recommendations see A/HRC/21/9, para. 110.42.
- 165 JS12, p. 9.
- 166 NS, p. 3.
- 167 For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras. 110.41, 110.42, 110.44, 110.101, 110.103, and 110.1.
- 168 NS, p. 2.
- 169 Recommendation 110.103 (Cuba), Recommendation 110.104 (Spain), Recommendation 110.32 (Qatar), Recommendation 110.26 (Spain). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- 170 NS, p. 2.
- 171 JS14, p. 7. See also : JS12, p. 10.
- 172 JS10, p. 13. See also : STUC, p. 5. Recommendation 110.41 (Norway), Recommendation 110.44 (Nepal), Recommendation 110.101 (Viet Nam), Recommendation 110.103 (Cuba). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- 173 JS14, p. 7.
- 174 STUC, p. 5. See also : NS, p. 3 and JS10, p. 14.
- 175 Recommendation 110.103 (Cuba). For the full text of the recommendation see : A/HRC/21/9.
- 176 ITMB, pp. 5 and 7. See also : NFGLG, p. 7 and CRER, p. 5.
- 177 JS12, pp. 3 and 5. See also : GG, p. 1.
- 178 For relevant recommendations see A/HRC/21/9, para. 110.103.
- 179 Recommendation 110.103 (Cuba). For the full text of the recommendation see : A/HRC/21/9.
- 180 CHIVNGOsUK, pp. 6 and 8.
- 181 JS14, pp. 5 and 6.
- 182 CGNK, p. 5.
- 183 JS7, p. 4.
- 184 AS, p. 6.
- 185 Release, pp. 2 and 6.
- 186 For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras.110.29, 110.69, 110.70, 110.77, 110.88, and 110.99.
- 187 Recommendation 110.69 (Brazil), Recommendation 110.70 (Colombia), Recommendation 110.77 (Finland), Recommendation 110.88 (Thailand), Recommendation 110.99 (Slovenia). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- 188 Recommendations 110.51 (Cuba), Recommendation 110.71 (Malaysia), Recommendation 110. 40 (Indonesia). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- 189 JS10, p. 8. See also : JS6, pp. 1 and 9.

- ¹⁹⁰ RRD, p. 5.
- ¹⁹¹ EUFRA, p. 13. See also : EUFRA, p. 8.
- ¹⁹² JS10, p. 8.
- ¹⁹³ Recommendation 110.69 (Brazil). For the full text of the recommendation see : A/HRC/21/9.
- ¹⁹⁴ NSS, p. 7.
- ¹⁹⁵ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras.110.4, 110.8, 110.41, 110.78, 110.79, 110.80, 110.94, 110.95, 110.101 and 110.106.
- ¹⁹⁶ Recommendation 110.41(Norway), Recommendation 110.101 (Viet Nam). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ¹⁹⁷ JS11, p. 11.
- ¹⁹⁸ JS11, p. 3. See also : JS10, p. 8 and UNICEF-UK, p. 2.
- ¹⁹⁹ JS11, p. 5.
- ²⁰⁰ Recommendation 110.10 (France). For the full text of the recommendation see : A/HRC/21/9.
- ²⁰¹ JS11, p. 4. See also : EUFRA, p. 18.
- ²⁰² JS10, p. 10. See also : JS11, pp. 11 and 12.
- ²⁰³ JS11, pp. 11 and 12. See also : European Committee on Social Rights, Conclusions XX-4 – Article 17, p. 4, available at : <http://hudoc.esc.coe.int/>, CRIN, p. 4, and NICCY, p. 13.
- ²⁰⁴ JS11, pp. 8 and 9. See also : JS11, p. 10 and European Committee of Social Rights, Conclusions XX-4, United Kingdom, - Article 17, p. 2, available at : <http://hudoc.esc.coe.int>. Recommendation 110.78 (Sweden), Recommendation 110.79 (Norway), Recommendation 110.80 (Finland). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ²⁰⁵ JS11, p. 2. See also : UNICEF-UK, p. 2.
- ²⁰⁶ Recommendation 110.4 (Belarus), Recommendation 110.8 (Russia Federation). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ²⁰⁷ JS11, p. 15.
- ²⁰⁸ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras. 110,3 and 110,31.
- ²⁰⁹ IL, pp. 8 and 10.
- ²¹⁰ IL, pp. 1 and 6. See also : IL, pp. 3 and 5 and BHI, pp. 3, 6, 7 and 11.
- ²¹¹ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras. 110.56, 110.59, 110.60 and 110,6.
- ²¹² ITMB, pp. 1 and 3. See also : NFGLG, p. 2 and RWUK, p. 2.
- ²¹³ NFGLG, p. 2.
- ²¹⁴ ITMB, p. 9.
- ²¹⁵ NFGLG, p. 2. See also : ITMB, p. 9.
- ²¹⁶ NFGLG, p. 3.
- ²¹⁷ CoE, p. 6.
- ²¹⁸ NFGLG, p. 6.
- ²¹⁹ ITMB, p. 10. See also : NFGLG, p. 2.
- ²²⁰ JS14, pp. 2 and 3.
- ²²¹ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, paras 110.10, 110.108, 110.111, 110.112, 110.113, 110-114 and 110.115.
- ²²² ITMB, p.9.
- ²²³ EUFRA, p. 9. See also : JS2, p. 6, and European Committee of Social Rights, Conclusions XX-4, Article 19-6, 2015, available at : <http://hudoc.esc.coe.int>.
- ²²⁴ Recommendation 110.108 (Paraguay), Recommendation 110.110 (Viet Nam), Recommendation 110.111 (Chile), Recommendation 110.112 (Honduras), Recommendation 110.113 (Ecuador), Recommendation 110.114 (Mexico), Recommendation 110.115 (Argentina). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ²²⁵ JS10, p. 18. See also : JS8, p. 12.
- ²²⁶ JS10, p. 18.
- ²²⁷ JS8, p. 5.
- ²²⁸ JS4, p. 2. See also : DA-UK, p. 5 and RCUK, p. 4.
- ²²⁹ AI, pp. 6 and 7. See also : JS4, p. 3 and DA-UK pp. 2 and 3.
- ²³⁰ DA-UK, pp. 5 and 6.
- ²³¹ Recommendation 110.10 (France). For the full text of the recommendation see : A/HRC/21/9.
- ²³² RRD, p. 3.

- ²³³ Recommendation 110.113 (Ecuador), Recommendation 110.114 (Mexico), Recommendation 110.115 (Argentina). For the full text of the recommendations see : A/HRC/21/9.
- ²³⁴ JS11, pp. 14 and 15.
- ²³⁵ RRDП, p. 5. See also : JS10, p. 18.
- ²³⁶ JS2, p. 6. See also : EUFRA, p. 5.
- ²³⁷ JS2, p. 6.
- ²³⁸ JS2, p. 9.
- ²³⁹ Recommendation 110.115 (Argentina). For the full text of the recommendation see A/HRC/21/9.
- ²⁴⁰ UNICEF-UK, p. 5. See also : CRC/C/GBR/CO/5, paras. 76-77.
- ²⁴¹ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, para. 110.113.
- ²⁴² JS8, pp. 5 and 6.
- ²⁴³ JS8, p. 15.
- ²⁴⁴ For relevant recommendations see A/HRC/21/9, para. 110.1.
- ²⁴⁵ MRG, p. 6.
-